[Texte]

That is a statement, I guess.

Mr. Lang: Yes.

Mr. MacGuigan: I would agree with that. If the Minister is seeking other opinions, I agree with Mr. Fairweather's statement.

Mr. Gilbert: Is this a debate? There seems to be something wrong to me that people can walk into sporting stores and large departmental stores and buy a gun without showing any responsibility whatsoever. As the Minister said, it is a real dichotomy.

I appreciate the point Mr. Fairweather has made, and also the Minister. At the same time, to me there is something wrong in giving people this right to go into a store and buy a gun and have no responsibility whatsoever. That is just a short statement.

The Chairman: I suppose there will be other and more appropriate times for us to give our opinions to the Minister or to the country about gun control legislation. It was a fascinating topic for a while, but I think we should get back on the beam.

Mr. O'Connor, I think you had some questions.

Mr. Nielsen: We are on Item 1, are we?

The Chairman: We have moved through all the items this morning, 5, 10, and now we are down to talking about but they are still open. None of them has been closed off by a vote.

• 1010

Mr. O'Connor: First of all I thank the Minister for providing me with this table of comparative figures of the numbers and types of cases heard by the Exchequer Court in the decade 1960 to 1970, and comparing that with the work load fo the federal court in 1973, the federal court, of course, being roughly the equivalent of the Exchequer Court with some differences in jurisdiction which we know about, but basically it handles cases for and against and involving the federal government and its agencies and personnel.

A brief or a peripheral look at the figures indicates that after a relative stability of the numbers of cases heard by the Exchequer Court in 1960, 1965 and 1970 in most categories set out, there is a significant increase in the number of cases heard by the Federal Court in 1973; for instance the Admiralty Court heard 160 cases in 1970 and 975 in 1973—the Canadian Wheat Board's appeals I presume. The Exchequer Court heard 20 in 1970 and 2,091 in 1973. There is no explanation for these figures.

I am wondering, Mr. Minister, if you might have a comment or if it is an indication that the federal government is getting itself more in trouble lately or what the reason behind this is.

Mr. Lang: I think I would have to do some further inquiry myself to get a full explanation. For instance on the Admiralty side what that really involves. I would draw attention though to the fact that the heading is: Number of proceedings instituted. In some cases these are writs issued rather than matters going very much farther.

[Interprétation]

Cela n'est guère une question mais plutôt une déclaration, je pense.

M. Lang: Oui.

M. MacGuigan: Je suis d'accord. Si le ministre veut connaître d'autres avis, je partage celui de M. Fairweather.

M. Gilbert: Puisque ce débat est ouvert, je pense que quelque chose ne va pas avec le fait qu'il suffise d'entrer dans un magasin d'articles de sport pour acheter une arme à feu sans autres formalités. Comme le ministre l'a dit, il y a là tout un dualisme.

Je comprends le point de vue de M. Fairweather et du ministre, mais en même temps, il me semble qu'il n'est pas bon que tous le monde puisse acquérir une arme à feu sans autres formalités. Voilà ce que je pense.

Le président: Je suppose qu'il viendra des moments plus appropriés pour exprimer au ministre et au pays notre opinion sur le contrôle des armes à feu. Cela a été très intéressant, mais je pense, qu'il faudrait en revenir à notre sujet.

Monsieur O'Connor, je pense que vous vouliez poser des questions.

M. Nielsen: Nous en sommes au poste 1, n'est-ce pas?

Le président: Nous avons passé en revue tous les crédits ce matin, les numéros 5 et 10, et maintenant nous en sommes à . . . mais ils ne sont pas encore adoptés. Aucun n'a encore été adopté.

M. O'Connor: Tout d'abord, j'aimerais remercier le ministre de m'avoir remis ce tableau comparatif sur le nombre de cas entendus par la cour de l'Échiquier de 1960 à 1970 et par la Cour fédérale en 1973, la Cour fédérale étant, bien entendu, à peu près l'équivalent de la Cour de l'Échiquier, avec quelques légères différences que nous connaissons; quoi qu'il en soit, elle s'occupe des affaires qui mettent en cause le gouvernement fédéral, ses organismes et son personnel.

En regardant les chiffres on s'aperçoit qu'après une stabilité relative dans le nombre des cas entendus par la cour de l'Échiquier en 1960, 1965 et 1970 dans la plupart des catégories fixées, il y a eu une augmentation importante dans le nombre de cas entendus par la Cour fédérale en 1973. Par exemple, la cour de l'Amirauté a entendu 160 cas en 1970 et 975 en 1973—des appels de la Commission canadienne du blé, je suppose. La Cour de l'Échiquier en a entendu 20 en 1970 et 2,091 en 1973. On ne fournit pas d'explication pour ces chiffres.

Je me demande, monsieur le ministre, si vous auriez des remarques à faire à ce sujet ou si cela indique que le gouvernement fédéral a, ces derniers temps, de plus en plus d'ennuis ou autre chose.

M. Lang: Je pense qu'il faudrait que je prenne moimême d'autres renseignements pour mieux expliquer la chose. Par exemple, du côté de l'Amirauté, qu'est-ce que l'on entend exactement. Je pourrais toutefois attirer votre attention sur le fait que le titre exact est: Nombre de procès institués. Dans certains cas on se contente d'assignation en justice sans aller beaucoup plus loin.